

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/063/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Attribution de
subventions aux structures œuvrant en faveur du développement économique de
Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de
conventions.**

24-41482-DETECES

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En cohérence avec sa feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération 23/0567/VAT du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille souhaite soutenir diverses structures d'accompagnement contribuant au développement économique de son territoire et/ou concourant à sa stratégie touristique pour leur plan d'actions 2024.

Aussi, au titre de la politique municipale en faveur de l'emploi, de nombreux opérateurs locaux de l'insertion et de l'accompagnement professionnel ont sollicité un soutien de la Ville de Marseille qui fait le choix fort, sur cette mandature, de mener au service de l'emploi des Marseillaises et des Marseillais, un combat de tous les instants. Elle souhaite à cet effet promouvoir et soutenir les actions et innovations servant cette ambition et activer l'ensemble des leviers concourant à l'amélioration de la situation des plus éloignés de l'emploi.

Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 133 500 Euros (cent trente-trois mille cinq cents Euros) dont 16 000 Euros (seize mille Euros) à 2 structures de notre secteur au titre de l'insertion professionnelle et de l'emploi :

1/ Association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée: « Faciliter l'accès à l'emploi aux habitants de la Vallée de l'Huveaune » (Progos n°00013922)

Budget prévisionnel	22 960 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	8 000 Euros

L'association des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée, regroupe les entrepreneurs du secteur Est de la ville. Son objectif est de répondre aux besoins spécifiques des entreprises de chaque zone d'activité de la vallée de l'Huveaune, en terme d'animation économique, de promotion territoriale, de politique de développement de l'emploi et d'information à ses adhérents. Pour 2024 LEHV propose de faciliter l'accès à l'emploi en aidant les entreprises de la zone à accueillir des jeunes et des seniors.

Par ailleurs elle souhaite soutenir le recrutement dans les noyaux villageois et participer à de nombreuses actions organisées par le Service Public de l'Emploi, tout en aidant les candidats à comprendre et à apprendre les codes de l'entreprise pour augmenter leur employabilité.

2/ Association BGE Provence Alpes Méditerranée Accès Conseil : « Créa'fem – Elles osent, Elles entreprennent » (Progos n°00013887)

Budget prévisionnel	19 600 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 000 Euros

L'association BGE Provence Alpes Méditerranée Accès Conseil appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1er réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40% en France. L'action intitulée "Elles osent elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux : éveiller l'intérêt et aider la création d'entreprise, accompagner la réussite des entrepreneures et permettre la création d'emploi.

L'action se décline en deux phases :

- en amont, soutenir les créatrices d'entreprises à travers un accompagnement personnalisé et adapté à leur problématique, avec une alternance de conseils individualisés et des formations collectives,
- en aval, valoriser des entreprises créées par les femmes à travers une communication dédiée sur les cheffes d'entreprises de TPE Marseillaises.

L'association souhaite les accompagner dans la mise en œuvre d'un projet cohérent, réaliste et viable. Elle se fixe comme objectif d'accompagner une soixantaine de porteuses de projets, de suivre une trentaine de créatrices en primo-développement et de valoriser la réussite de quatre cheffes d'entreprise à travers leur témoignage en vidéo.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU la DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE
2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ECONOMIQUE 2023 - 2030 DE LA
VILLE DE MARSEILLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé un montant total de subventions en fonctionnement de 16 000 Euros (seize mille Euros) à 2 structures de notre secteur œuvrant en faveur du développement économique, de l'insertion professionnelle et de l'emploi :

Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748.1 ; fonction : 61.90 ; service : 01563					
Tiers	Structures	Localisation	n°Dossier	Montant en euros	Objet de la subvention
	Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée	CMA Saint Menet 81 traverse des Écoles 13011 Marseille	00013922	10 000	Facilité l'accès à l'emploi aux habitants de la Vallée de l'Huveaune
15140	BGE Provence Alpes Méditerranée Accès Conseil	7 rue Gaston de Flotte 13012 Marseille	00013887	6 000	Créa'fem – Elles osent, Elles entreprennent
Montant total				16 000	

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les structures énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4

Les crédits correspondants au versement des subventions sont inscrits au budget principal 2024 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur :

- nature 65748-1- fonction 61.90 - action 19900910 - service 01072, pour un montant de 108 500 Euros ;

- nature 657382 - fonction 61.90 - action 15091546 - service 01072, pour un montant de 20 000 Euros ;

- nature 65748-1 - fonction 61 - action 19172664 - service 01543, pour un montant de 10 000 Euros ;

- nature 65748.1 - fonction 61.90 - action 19174668 - service 01563, pour un montant de 57 000 Euros.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024